

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 juin 2015**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le jeudi 11 juin 2015 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse suppléante	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Rémi Fortin Dominic Côté Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc.

**SONT ABSENTS**

Mme la conseillère M. le conseiller	Joyce Bérubé Gervais Fournier
--	----------------------------------

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2015-06-174 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juin 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2015-06-175 DEMANDE D'APPUI – PROJET - CODEL - COMITÉ DES LOISIRS - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

**CONSIDÉRANT QUE** CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, a déposé une demande au conseil municipal de Saint-René-de-Matane afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel de propositions du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) demande que l'organisme promoteur démontre, dans le cas où il est n'est pas propriétaire de l'infrastructure, qu'il a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à améliorer les infrastructures municipales dans le but de bonifier l'offre en loisir de la Municipalité et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du comité de développement local, CODEL, est le développement communautaire à Saint-René-de-Matane, et ce, depuis 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration des infrastructures municipales a été considérée comme prioritaire dans le plan de développement local 2015-2019;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 11 juin 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de développement local, CODEL, a su démontrer à maintes reprises son expertise et ses capacités à réaliser des projets dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane considère le bien-fondé de CODEL, comité de développement local pour la communauté saint-renéenne.

**QUE** la Municipalité appuie la demande de CODEL, comité de développement local de Saint-René-de-Matane, dans le cadre de l'appel de proposition du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150).

**D'**autoriser CODEL à réaliser des travaux d'amélioration aux infrastructures municipales en loisir de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** confier l'autorité nécessaire à CODEL et à son représentant, M. Dominic Côté, dans le cadre de ce projet.

**D'**offrir, au besoin, un support technique pour la réalisation des travaux.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à assurer l'entretien et le maintien en état des infrastructures qui feront l'objet d'amélioration dans le cadre du projet présenté par CODEL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Mme la mairesse suppléante Jessy Leclerc invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**2015-06-176**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 11 juin 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 18 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussignée, Jessy Leclerc, mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Jessy Leclerc**  
Mairesse suppléante

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

YB/DG/dg